



## Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 21 février 2019

n° 005-19 C

**Objet :** *RS - Approbation du tarif de part fixe eau potable pour le secteur des Bauges*  
*Modification de la délibération n° 221-18 C du 20 décembre 2018*

- date de convocation le 15 février 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-et-un février à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Ravoire, Halle Henri Salvador, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 64

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Pascal Ginollin
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Christian Gogny
<b>Arith</b>	Pierre Gerard
<b>Barberaz</b>	David Dubonnet - Yvette Fetaz
<b>Barby</b>	Catherine Chappuis
<b>Bassens</b>	Anne Manipoud - Alain Thieffinat
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	
<b>Challes-les-Eaux</b>	Julien Donzel - Daniel Grosjean
<b>Chambéry</b>	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Sylvie Koska - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Pierre Perez - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Alexandra Turnar
<b>Cognin</b>	Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Annick Bonniez
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton - Bruno Stellian
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	Damien Regairaz
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet
<b>La Ravoire</b>	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter
<b>La Thuile</b>	
<b>Le Châtelard</b>	
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Michel André
<b>Lescheraines</b>	Albert Darvey
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Bernard Januel
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Louis Caille
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Jérôme Esquevin
<b>Vérel-Pragondran</b>	
<b>Vimines</b>	Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Emmanuelle Andrevon

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Pierre Coendoz à Jérôme Esquevin - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Marie-José Dussauge à Sylvie Koska - de Pierre Hemar à Xavier Dullin - de Delphine Julien à Patrick Roulet - de Claudette Levrot-Virot à Jean-Benoît Cerino - de Christian Papegay à Jean-Claude Davoine - de Dominique Pommat à Bernard Januel - de Walter Sartori à Driss Bourida

- conseillers excusés : 8

Jean-Luc Berthalay - François Blanc - Stéphane Bochet - Maryse Fabre - Bernadette Laclais - Luc Meunier - Marie Perrier - Benoit Perrotton

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Conseil communautaire du 21 février 2019

délibération n° 005-19 C

objet **RS - Approbation du tarif de part fixe eau potable pour le secteur des Bauges**  
 Modification de la délibération n° 221-18 C du 20 décembre 2018

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, rappelle que, par délibération n° 221-18 C, le Conseil communautaire a approuvé les tarifs applicables sur la facture d'eau (tarifs de part variable liée à la consommation et tarifs de part fixe).

Sur le territoire des Bauges, la part fixe eau potable est composée à la fois d'un abonnement et d'une location de compteur.

Le montant de l'abonnement est identique pour tous les abonnés.

En revanche, le coût de location du compteur est différent selon que le calibre du compteur est supérieur ou égal à 25 mm.

Lors de sa séance du 20 décembre 2018, l'assemblée délibérante a approuvé le maintien de ces tarifs pour 2019 à hauteur de ceux de 2018.

Sur la délibération, un regroupement de l'abonnement et de la location de compteur a été effectué sur les petits diamètres mais seule la location de compteur a été mentionnée pour les compteurs de diamètre supérieur ou égal à 25 mm.

Il convient donc de préciser la distinction entre abonnement et location de compteur afin que les tarifs applicables pour 2019 soient bien les mêmes que ceux de 2018, conformément à la volonté du Conseil communautaire.

		EAU		
		Bauges		
		2018		2019 HT
Abonnement annuel		53,04 €	0%	<b>53,00 €</b>
Location compteur	. diamètre 15	10,20 €	0%	<b>10,20 €</b>
	. diamètre 20			
	. diamètre 25			
	. diamètre 30	15,30 €	0%	<b>15,30 €</b>
	. diamètre 40			
	. diamètre 40 C			
	. diamètre 50			
	. diamètre 50 C			
	. diamètre 60 / 65			
	. diamètre 65 C			
	. diamètre 80			
	. diamètre 80 C			
. diamètres 100 / 100 C / 150				
. diamètre 150 C / 200 / 250				

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

**Vu** l'avis du conseil d'exploitation des régies de l'eau et de l'assainissement du 22 janvier 2019,

**Vu** l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 29 janvier 2019,

***Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :***

**Article 1 :** **reprécise** la composition du tarif de part fixe eau potable (abonnement et location de compteur) pour le secteur des Bauges,

**Article 2 :** **approuve** le tarif de part fixe eau potable (abonnement et location de compteur) pour le secteur des Bauges selon le tableau ci-dessus.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 005-19 C

Objet de l'acte : RS - Approbation du tarif de part fixe eau potable pour le secteur des Bauges

Modification de la délibération n° 221-18 C du 20 décembre 2018

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 2 - Fiscalité 5 - Tarification eau et assainissement

Date de l'acte : 21 février 2019

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190221-lmc1H21818H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21818H1

Date de transmission en Préfecture : 01 mars 2019

Date de réception en Préfecture : 01 mars 2019